



Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

PUBLIE PAR L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE (IIDD)
EN COOPERATION AVEC L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE (ACCT)/
INSTITUT DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)

Mercredi 24 Février 1999

GRUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS DE LA CDD MARDI 23 FEVRIER 1999

Les délégués près du Groupe de Travail Spécial (GTS) sur la Consommation et la Production Durable et le Tourisme ont, durant les séances du matin et de l'après-midi, entendu une introduction au rapport du Secrétaire Général sur le Tourisme, puis procédé à l'examen des propositions concernant l'action future sur ce thème. Les délégués devaient également recevoir le projet de rapport de synthèse des Coprésidents du débat sur les modes de consommation et de production et sur les éléments utiles au projet de décision devant être soumis à la CDD. Le Coprésident Hanif (Pakistan) a introduit les documents en précisant qu'ils seront débattus le mercredi. Les versions révisées seront présentées vendredi.

DECLARATIONS D'OUVERTURE

JoAnne DiSano introduisit le rapport du Secrétaire Général (E/CN.17/1995/5/Add.1-3). Elle déclara que les gouvernements pouvaient faciliter l'implication des concernés et, notamment, des communautés indigènes et locales, et entreprendre un travail de renforcement des capacités pour promouvoir les partenariats et harmoniser les politiques en matière de tourisme avec les autres politiques économiques sociales. L'industrie du tourisme est en mesure de promouvoir la durabilité à travers l'autorégulation et des initiatives volontaires. La communauté internationale peut, à travers une politique de coordination et de coopération, traiter les effets environnementaux du tourisme, tout en mettant l'accent sur le soutien financier et sur l'accélération du transfert des technologies écologiquement rationnelles et des échanges d'information entre pays industrialisés et pays en développement.

La représentante du PNUE souligna que les principales questions soulevées lors du récent Conseil d'Administration avaient trait au tourisme. Elle cita la répartition des avantages comme l'un des défis majeurs à relever et affirma que l'approche participative, consistant à aller de la base vers le sommet, constituait une exigence primordiale. L'oratrice ajouta que les gouvernements et les différents partenaires se devaient d'élaborer des cadres régulateurs et autres, et que le dialogue restait nécessaire.

DEBAT GENERAL

La porte-parole des G-77/CHINE nota que dans un certain nombre de pays en développement, le tourisme a émergé comme contributeur économique dominant, ouvrant la voie au développement de l'infrastructure, à la création d'emploi, à la constitution de réserves de devises, à des revenus fiscaux et à différents avantages pour les communautés locales. L'oratrice déclara qu'il existait des challenges associés au tourisme et évoqua les mesures susceptibles de permettre de les relever, comme la promotion de la reconnaissance par la communauté internationale de la valeur du tourisme en tant qu'outil économique au service du développement. Elle ajouta que la CDD devrait tenir un débat sur les principes régissant le tourisme durable.

L'UE nota que le thème du tourisme durable avait des liens avec quasiment chacun des chapitres du Plan d'Action 21. L'orateur indiqua que l'expansion du tourisme exerçait une pression plus grande sur les structures sociales et sur l'environnement, mais que le secteur restait un moteur important pour l'essor économique, en particulier dans les pays en développement et les PEID. Il nota de même que le tourisme était, partout dans le monde, le secteur qui connaissait la croissance la plus rapide et qu'il pouvait aider à lutter contre la pauvreté, à travers l'emploi et l'investissement. Le délégué devait par ailleurs invité la CDD à prendre une décision, orientée vers l'action, appelant les Etats, entre autres, à instaurer les cadre juridique, économique, financier, social, sanitaire, environnemental et sécuritaire nécessaires au développement durable du tourisme et à mettre en place des systèmes favorisant une plus grande implication des concernés. Enfin, Il suggéra que des actions touchant au tourisme durable soient entreprises par les organisations internationales, les agences spécialisées, les conventions multilatérales et l'industrie du tourisme.

La TURQUIE a identifié le besoin d'élargir les flux du tourisme à l'ensemble du pays et à étendre la saison touristique sur l'année calendaire entière. La représentante affirma qu'une attention particulière était désormais accordée aux PME et nota l'utilisation de l'évaluation de l'impact environnemental dans les études des projets d'investissement touristiques, l'amélioration des initiatives volontaires de l'industrie, et la revue des activités de tourisme en Turquie, utilisant l'Evaluation de la Performance Environnementale des pays de l'OCDE. SAMOA, au nom de l'AOSIS, déclara que les capacités d'accueil de bon nombre de Petits Etats Insulaires en Développement atteignaient leurs seuils critiques et qu'un développement inconsidéré du tourisme pouvait avoir des effets dévastateurs. Le délégué appela: à des audits pour l'évaluation des implications culturelles et sociales; au soutien du renforcement des capacités; à l'utilisation des technologies de communications modernes; à une régulation appropriée au niveau international; à des matériaux de sensibilisation; et à un engagement à la protection des systèmes de valeur locaux dans le cadre d'une stratégie globale.

Le JAPON déclara que les obstacles entravant la mise en place de nouveaux modes dans le domaine englobent l'hésitation des communautés locales à remplacer le tourisme conventionnel, la réticence à adopter des codes de conduite et la difficulté de promouvoir l'éco-tourisme dans les zones qui ont peu de chance d'attirer les visiteurs. Le délégué parla des avantages d'un réseau international chargé de promouvoir l'échange d'information et de vues. Le SRI LANKA nota l'importance: de la prise de conscience du public et des programmes de sensibilisation au niveau local, en particulier pour les jeunes; de la promulgation de règlements à l'échelle nationale et locale; de la mise en place de nouvelles mesures fiscales pour la lutte contre la dégradation environnementale; de la protection des zones environnementales fragiles; de l'adoption par l'industrie de codes de conduite efficaces; et du suivi constant par tous les concernés.

Le CANADA encouragea la CDD à appeler les gouvernements à intégrer les politiques touristiques dans le reste des politiques, et les agences gouvernementales à renforcer les capacités dans le domaine

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © enb@iisd.org a été rédigé et édité par Paola Betteli pbetteli@hotmail.com, Peter Doran pdforan@ecology.u-net.com, Rajyashri Waghay rsw@colombia.edu, et Lynn Wagner Ph.D lynn@iisd.org. Editrice en Chef: Pamela Chasek, Ph.D. pam@iisd.org. Directeur de la Publication: Langston James "Kimo" Goree VI kimo@iisd.org. Version Française: Mongi Gadhoun mongi.gadhoun@enb.intl.tn. Le financement de base du *Bulletin* a été assuré par le Ministère Néerlandais de la Coopération pour le Développement, le Gouvernement du Canada (à travers le CIDA) et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à travers l'USAID) et l'Agence Suisse de l'Environnement, des forêts et des paysages. Un soutien général pour l'exercice 1999 a été accordé par le Département du Développement International du Royaume-Uni (DFID), le Ministère Allemand de l'Environnement (BMU) et le Ministère Allemand de la Coopération et du développement (BMZ), le Ministère Danois des Affaires Etrangères, la Communauté Européenne (DG-XI), Les Ministères Autrichiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, les Ministères Norvégiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Suédois, le PNUE, le FEM, et le Ministère Islandais de l'Environnement. La version Française est financée par l'ACCT/IEPF avec l'appui de la Coopération Française, du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur du Canada, et du Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Le *Bulletin* peut être joint par courriel enb@iisd.org par tel: +1-212-644-0204 et par fax: +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par courriel info@iisd.ca, par courrier postal au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada; tel: +1-204-958-7700; fax: +1-204-958-7710. Les opinions exprimées dans le *Bulletin des Négociations de la Terre* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des autres donateurs. Des extraits du *Bulletin des Négociations de la Terre* peuvent être utilisés dans d'autres publications moyennant une citation appropriée. Pour toute permission d'utiliser ce matériau dans des parutions commerciales, contacter le Directeur de la Publication. Les versions électroniques du *Bulletin* sont transmises automatiquement à la distribution e-mail et sont accessibles à travers le serveur WWW [Linkages](http://www.iisd.ca/linkages/) au <http://www.iisd.ca/linkages/>.



du développement des ressources. Le représentant attirera l'attention sur la nécessité d'une planification du développement touristique pour respecter les normes sociales et culturelles des communautés isolées. La SUISSE mit en relief la promotion des principales normes du travail, la réduction des charges administratives imposées aux PME, et la promotion de l'investissement dans le transport public. L'oratrice déclara que les efforts visant à réduire les barrières protectionnistes doivent être renforcés et que le L'Accord Général sur le Commerce dans le domaine des Services (GATS) devrait être soutenu et assorti d'une suppression des contrôles des devises pour les touristes.

Le délégué des ETATS-UNIS déclara que la signification du terme "tourisme durable" doit être exploré et indiqua que l'éco-tourisme, le tourisme écologiquement viable et le tourisme de patrimoine culturel étaient autant d'éléments important à avoir à l'esprit lors de l'élaboration d'une définition. Il attirera l'attention sur la question de savoir comment mesurer la durabilité du tourisme, nota que plusieurs plans directeurs ont été élaborés pour le soutien des bonnes pratiques environnementales, et souligna le besoin d'y sensibiliser les concernés et d'élaborer des indicateurs pour mesurer le degré de réussite dans l'application. La CHINE déclara que le tourisme était une industrie connaissant un essor rapide capable d'impulser la croissance des économies nationales, en particulier dans les pays en développement, mais qu'un essor irrationnel du tourisme pouvait provoquer la destruction de l'environnement et nuire gravement à la conservation de la diversité biologique et des cultures traditionnelles. Compte tenu des différences entre les pays, elle indiqua le besoin pour les pays d'élaborer des plans individuels de développement du tourisme durable. Elle souligna que l'utilisation raisonnable des ressources et leur protection doivent revêtir la même importance.

La représentante des PHILIPPINES appela à une adoption internationale de la Déclaration de Manille de 1997 sur les effets sociaux du tourisme approuvée lors de la réunion des Leaders Mondiaux du Tourisme. Elle appela: intégrer l'information concernant les sensibilités culturelles des communautés de destination; à la coopération de la CDD avec l'UNICEF dans la mise en application des recommandations de la Conférence de Stockholm sur la Protection des Enfants; à l'octroi d'un rôle, à la CDD, dans la mise en œuvre et le suivi des lignes directrices régissant le développement durable du tourisme; et à la participation de la CDD dans les préparatifs de l'Année Internationale de l'Eco-Tourisme prévue en 2002. La REPUBLIQUE DE COREE proposa que les stratégies nationales en matière de développement du tourisme durable englobent: la revitalisation des économies locales; l'importance de l'évaluation d'impact environnemental; l'intégration des coûts environnementaux; le partenariat avec les collectivités locales, les ONG et le monde des affaires; et les approches régionales tenant compte du caractère international du tourisme.

La FEDERATION DE RUSSIE déclara qu'une contribution importante serait de définir le concept d'éco-tourisme. Le délégué suggéra aussi d'étudier les liens existants entre l'année internationale de l'éco-tourisme et des zones montagneuses. La NOUVELLE ZELANDE proposa de regrouper les travaux en cours, sur le thème du tourisme dans un mécanisme d'échange d'information. Le délégué suggéra aussi que l'appel que la CDD a lancé aux gouvernements des pays industrialisés leur demandant d'aider les pays en développement dans la mise en place du tourisme durable et appuya l'appel lancé par les ETATS-UNIS de produire un seul ensemble de directives pour le tourisme durable. Il indiqua que l'Organisation Mondiale du Tourisme et le PNUE étaient sans doute les mieux placés pour prendre en charge cette tâche.

Le CHILI mit l'accent sur la nécessité d'améliorer les mécanismes de coopération horizontale, le rôle des organisations internationales dans la facilitation de l'échange d'information sur les bonnes pratiques, et l'importance de la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des paradis fiscaux pour le blanchiment de l'argent, en particulier en Amérique Latine et Caraïbe. L'AUSTRALIE mit en exergue les partenariats constructifs entre l'ensemble des concernés et le besoin d'une collaboration étroite entre les organisations pour éviter la duplication et maximiser les fruits des leurs programmes de recherche et de renforcement des capacités. La FRANCE souligna que le tourisme menait, dans bien des cas, à la destruction des ressources naturelles, notamment à la des récifs coralliens par les plongeurs, le trafic des paquebots et l'éloignement des pêcheurs des zones traditionnelles. La représentante appela à une gestion efficace des zones marines protégées, à l'élaboration de systèmes d'évaluation des bonnes pratiques et à la formation.

Le porte-parole du COMITE DES ONG POUR UN TOURISME DURABLE appela: à l'adoption et à l'application par les concernés d'un code d'éthique mondial permettant de s'assurer de la gestion responsable; à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs d'application universelle et tenant compte des effets environnementaux, économiques et socioculturels; à l'établissement de conseils nationaux ou de comités directeurs, avec la participation des ONG et des concernés, pour le développement des cadres adéquats et des stratégies modèles; à un appui financier et à un soutien au niveau de l'information pour une participation plus démocratique; et à des plans d'action locaux permettant aux communautés d'identifier leurs priorités locales et envisager un réinvestissement local; et à l'adoption de politiques sur le tourisme sauvage. Le représentant de l'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (OMT) présenta un rapport sur les activités dans ce domaine, évoquant notamment l'élaboration d'un Agenda 21 pour l'industrie du tourisme et la tenue, en octobre 1998, d'une conférence internationale sur les PEID. L'OMC soumettra à la CDD-7, une proposition d'entreprendre une revue de l'efficacité des initiatives volontaires de l'industrie.

Le MEXIQUE, au nom du Groupe de Rio, proposa la catégorisation des données figurant dans le rapport du Secrétaire Général dans les directives, les éléments opérationnels, la préparation et l'application de mesures devant être adoptées pour l'année internationale de l'année de l'éco-tourisme. Le délégué souligna l'importance de partir des éléments existants et d'éviter le double emploi des efforts. Le BRESIL attirera l'attention sur les références à l'éco-étiquetage et indiqua que compte tenu du fait que le sujet était en cours d'examen dans l'OMC, il serait prématuré de le considérer dans le contexte du tourisme durable. L'AFRIQUE DU SUD indiqua qu'alors que les pays industrialisés sont en train de mettre l'accent sur la planification et la gestion des stratégies du tourisme, les pays en développement mettent l'emphase sur la durabilité. Le délégué mit en relief l'importance de la durabilité, parce que plusieurs pays sont confrontés à des contraintes budgétaires et d'autres problèmes affectant à long terme la gestion et la planification. L'orateur indiqua la nécessité de promouvoir les directives et d'élaborer les stratégies de leur mise en œuvre. Il conclut en disant que le changement du paradigme, était nécessaire à la CDD-7 pour produire des directives favorisant le tourisme durable.

L'UNION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITES LOCALES (IUCL) déclara que l'environnement avait une valeur intrinsèque qui dépasse celle du patrimoine touristique. Le représentant ajouta que le fait d'en jouir maintenant ne devrait pas porter préjudice à son utilisation par les futures générations. Il mit l'accent sur le rôle des collectivités locales dans le Tourisme, y compris dans l'attraction des touristes vers certaines destinations l'entretien des monuments historiques et autres sites touristiques. Il souligna l'importance des Plans d'Action 21 Locaux comme un moyen efficace de réaliser le tourisme durable. Le représentant du CONSEIL MONDIAL DES AGENCES DE VOYAGE ET DU TOURISME ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES HOTELIERS ET DES RESTAURATEURS invita les secteurs publics, privés et volontaires à participer dans le plan d'action de l'Agenda 21 consacrée aux voyages et tourisme, établi en 1992 avec le Earth Council. Il nota d'autres initiatives de l'industrie, notamment, l'Alliance pour le Tourisme Durable, la Terre Verte, l'éducation et la formation.

DANS LES COULOIRS

Beaucoup de ceux qui se rappellent encore la nervosisme avec lequel une proposition d'ONG pour la revue des initiatives volontaires de l'industrie, avait été adoptée à la CDD-6, sont heureux de voir que cette idée est désormais de plus en acceptée, comme en témoignent la promesse de l'Organisation Mondiale du Tourisme de faire circuler une proposition similaire pour les initiatives touristiques de l'industrie et d'autres, signalant qu'il apporterait son soutien à une telle initiative. Quelques participants des ONG devaient déclarer que le challenge cette année consistera à élaborer et à lancer les mécanismes de cette revue.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

DISCUSSION SUR LES PROJETS DE DOCUMENTS: Le GTS se réunira dans la Salle de Conférence 4, à partir de 11h30 pour examiner le rapport de synthèse des Coprésidents du débat sur les modes de consommation et production et les éléments utiles à la décision de la CDD. Une réunion est également prévue l'après midi.